

Recherches sociographiques



La mobilité ethnique au Canada

Charles Castonguay

Volume 18, numéro 3, 1977

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055765ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055765ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Castonguay, C. (1977). La mobilité ethnique au Canada. *Recherches sociographiques*, 18(3), 431–450. <https://doi.org/10.7202/055765ar>

Résumé de l'article

Depuis quelques recensements, on considère avec circonspection les données sur les origines ethniques de la population canadienne. Les résultats de l'introduction en 1971 de la cueillette des réponses par autoénumération ont confirmé l'existence d'un important glissement des déclarations d'origine vers la catégorie « anglaise », à mesure que s'accomplit l'acculturation de diverses minorités. Parmi les conséquences méthodologiques de la mobilité ethnique, nous démontrons l'impossibilité de quantifier l'assimilation linguistique cumulative des minorités canadiennes-françaises à partir des données sur l'origine. Aussi, pour autant que mobilité ethnique et ascension socio-économique s'entremêlent, on risque de conclure à la pérennité de certaines stratifications sociales sur la foi d'observations systématiquement faussées par les transferts d'ethnie. Il convient donc de retrancher des recensements à venir la question traditionnelle sur l'origine, quitte à la remplacer par des concepts plus fidèlement objectivables.

LA MOBILITÉ ETHNIQUE AU CANADA

Depuis quelques recensements, on considère avec circonspection les données sur les origines ethniques de la population canadienne. Les résultats de l'introduction en 1971 de la cueillette des réponses par autoénumération ont confirmé l'existence d'un important glissement des déclarations d'origine vers la catégorie « anglaise », à mesure que s'accomplit l'acculturation de diverses minorités. Parmi les conséquences méthodologiques de la mobilité ethnique, nous démontrons l'impossibilité de quantifier l'assimilation linguistique cumulative des minorités canadiennes-françaises à partir des données sur l'origine. Aussi, pour autant que mobilité ethnique et ascension socio-économique s'entremêlent, on risque de conclure à la pérennité de certaines stratifications sociales sur la foi d'observations systématiquement faussées par les transferts d'ethnie. Il convient donc de retrancher des recensements à venir la question traditionnelle sur l'origine, quitte à la remplacer par des concepts plus fidèlement objectivables.

Les recensements fédéraux sont la principale source de données sur l'ascendance ethnique de la population canadienne. Cependant, la validité des données sur l'origine ethnique recueillies au cours des recensements successifs a souvent été mise en doute. Le concept lui-même a reposé sur une pondération assez variable de caractères biologique, géopolitique, linguistique et religieux. Le Bureau fédéral de la statistique a déjà cru bon, dès 1951, de rappeler que l'exactitude du relevé d'origine d'un Canadien varierait sans doute inversement avec le nombre de générations écoulées depuis l'implantation de sa lignée paternelle en Amérique du Nord, puisque les mariages entre personnes d'origines différentes et l'assimilation des descendants d'immigrants rendent progressivement plus difficile une réponse précise à cette question du recensement.¹

Après avoir noté le faible taux d'endogamie des groupes ethniques autres que français et décelé des inconsistances majeures dans les déclarations d'origine selon la conjoncture politico-militaire mondiale à l'époque des différents recensements, Ryder a conclu en 1955 qu'on ne pouvait raisonnablement faire confiance à ces données qu'une fois regroupées en quatre grandes catégories seulement : britannique, française, autres de race blanche, et autres de couleur. Ryder a estimé en plus, mais sans trop fournir de précisions, que les déclarations d'origine avaient non seulement varié à l'époque des grandes guerres mondiales, mais témoignaient aussi d'un glis-

1. *Recensement du Canada, 1951*, X, p. 133.

sement permanent général des déclarations vers les catégories ethniques « plus populaires ». ² La monographie officielle du recensement de 1961 sur les origines de la population canadienne endosse ces critiques et multiplie les appels à la prudence dans toute comparaison des données recueillies d'un recensement à l'autre pour un grand nombre de groupes ethniques. ³

L'introduction récente par Statistique Canada d'une nouvelle méthode de cueillette des données, l'autorecensement, présente une occasion unique de constater l'ampleur du glissement des déclarations d'origine en direction des groupes culturels dominants, entraîné par l'assimilation linguistique et culturelle. Antérieurement à 1971, un agent recenseur remplissait le formulaire du recensement et déterminait l'origine ethnique du recensé en sa présence ou en présence de son chef de famille. Lorsque le répondant éprouvait une certaine difficulté à déterminer lui-même son origine ethnique, l'agent intervenait pour l'assister. Depuis 1971, cependant, le recensé (ou le chef de famille) se retrouve essentiellement seul devant le questionnaire qu'il remplit lui-même.

Notre but est d'examiner l'ampleur et l'orientation des transferts de déclaration d'origine survenus en 1971 par rapport aux recensements précédents, d'en tirer les conclusions méthodologiques qui s'imposent, et enfin de reprendre les interrogations de Ryder quant à l'interprétation des données sur l'origine ethnique et leur utilité à venir.

A) *L'évolution du concept et de son mode d'application*

La fluctuation du concept d'origine à travers une gamme de connotations géopolitique, raciale, religieuse et linguistique se manifeste dans son appellation même. À partir de 1851, on a recours successivement à « origine », « nationalité », « origine raciale » et, depuis peu, à « origine ethnique » ou « groupe ethnique » ou encore « groupe culturel ». Avant 1951 on ne retrouve dans les publications officielles que des modes d'emploi assez vagues du concept :

« Le critérium de classification de l'origine raciale varie selon les différents groupes. Les races indienne, esquimaude, nègre, hindoue, chinoise et japonaise sont distinguées par la couleur; le critérium, pour la race juive, est principalement la religion; pour les Ukrainiens, la langue. Parmi les autres groupes, le terme suppose ordinairement une région géographique. . . La connaissance de l'origine d'une personne peut se perpétuer par un nom de famille, une langue ou une religion, ou peut remonter à l'histoire traditionnelle de la famille, transmise de bouche en bouche au cours des générations. » ⁴

Puisque l'inscription du nom de l'interviewé était la première opération de l'agent recenseur, le patronyme du répondant était presque aussi « visible », comme indicateur d'origine, que la couleur de la peau. On insiste parfois sur son utilité :

2. Norman RYDER, « The Interpretation of Origin Statistics », *Canadian Journal of Economics and Political Science*, XXI, 1955, pp. 466-479.

3. *Recensement du Canada, 1961*, VII, bulletin 7.1-6 : « Origines de la population canadienne », pp. 9 et 35.

4. *Recensement du Canada, 1941*, I, p. 219.

« Pour retracer l'origine de la population d'origine européenne . . . le nom de famille est souvent un indice (*Miller* est anglais, mais *Mueller* est allemand). »⁵

Au recensement de 1951, le concept demeure sans définition générale, mais pour la première fois on prescrit aux agents recenseurs une façon particulière de poser la question :

« Poser la question de façon suivante : 'Quelle langue parliez-vous ou parlait votre ancêtre paternel à son (*sic*) arrivée au pays ?' Si la personne ne comprend pas la question ou si celle-ci ne s'applique pas (*sic*), demandez-lui : 'Votre origine, d'après votre ascendance paternelle, est-elle anglaise, écossaise, allemande, norvégienne, indienne (Amérique du Nord), nègre, etc. ?' »⁶

Si la réponse à la première de ces questions est la langue anglaise, l'interviewer doit poser d'autres questions (on ne précise pas lesquelles) afin de déterminer si l'origine est anglaise, irlandaise, écossaise ou galloise.⁷ L'importance de la langue ancestrale comme élément explicatif du concept en 1951 a affaibli la comparabilité historique des résultats obtenus pour plusieurs groupes comptant une proportion élevée de descendants anglicisés, notamment pour les ethnies juive, nègre, indienne et esquimaude.⁸

En 1961, le critère linguistique est relégué au deuxième rang dans la séquence interrogative, bien qu'il demeure néanmoins l'unique critère explicitement prescrit :

« À quel groupe ethnique ou culturel appartenait votre ascendant paternel (ou vous-même) lors de son arrivée en Amérique ?' . . . Si le répondant ne comprend pas la question telle qu'elle est inscrite sur le questionnaire, vous lui demanderez la langue qu'il parlait à son arrivée, s'il est immigrant, ou la langue que parlait son ascendant paternel lorsqu'il arriva sur le continent . . . S'il répond 'anglais' ou 'gaélique' à cette question vous devez lui en poser d'autres afin de déterminer si la personne est d'origine anglaise, irlandaise, écossaise ou galloise. Si la personne ne comprend pas la question telle qu'elle est rédigée sur le questionnaire ou que vous ne pouvez, par la langue de ses ascendants, déterminer le groupe ethnique ou culturel auquel elle appartient, demandez-lui : 'Du côté paternel, le groupe « ethnique » ou « culturel » auquel vous appartenez est-il anglais, français, juif, nègre, indien de l'Amérique du Nord, norvégien, écossais, ukrainien, etc. ?' »⁹

Fait à noter, le mot « origine » n'est plus utilisé. Aussi la question à poser en dernier recours abandonne toute référence au premier ancêtre paternel à venir en Amérique, et porte plutôt sur l'ascendance paternelle immédiate de l'individu, voire sur son sentiment d'identité ou d'appartenance ethnique ou culturelle actuel.

Bien que les indices les plus visibles tels la couleur de la peau ou le patronyme du répondant ne figurent pas dans la procédure prescrite en 1951 et 1961, on peut supposer que l'agent recenseur en a encore généralement fait usage. Parmi les exercices pratiques du cours de formation des inter-

5. *Recensement du Canada, 1931*, I, p. 45.

6. *Recensement du Canada, 1951 : Manuel de dénombrement*, p. 15.

7. *Id.*, p. 44.

8. La monographie sur l'origine ethnique du recensement de 1961 avertit effectivement le lecteur à cet égard (*op. cit.*, pp. 2ss).

9. *Recensement du Canada, 1961 : Manuel de dénombrement*, p. 34.

viewers en 1951, le critère patronymique est en effet utilisé comme complément d'information : il y est question de la famille Johannsen, d'origine scandinave, des Henderson, d'origine britannique, de la bonne Anna Haas, immigrée d'Allemagne, et d'une délicieuse Madame Trudeau, qui ponctue l'interrogatoire en s'exclamant que son père portait le nom de O'Neill.¹⁰

Si l'utilisation d'un agent recenseur assurait encore une certaine souplesse dans la cueillette des données avant 1971, au dernier recensement le recensé a dû remplir lui-même le questionnaire, essentiellement seul. La question qui nous intéresse ne se retrouve que sur le questionnaire « long », distribué à un échantillon d'un tiers de la population, et se lit comme suit :

« À quel groupe ethnique ou culturel appartenait votre ancêtre paternel (ou vous-même) à son arrivée sur le continent ? »¹¹

Le répondant devait soit noircir un cercle juxtaposé à une des réponses suivantes : anglais, français, allemand, irlandais, italien, juif, indien nord-américain, néerlandais, norvégien, polonais, écossais ou ukrainien, soit inscrire en toutes lettres son origine dans un espace prévu au-dessus de l'indication « autre, écrivez ici ». Le livret d'instructions lui offre les précisions suivantes :

« Il ne faut pas confondre le groupe ethnique ou culturel (*du côté paternel*) avec la citoyenneté. Les canadiens appartiennent à de nombreux groupes ethniques ou culturels : anglais, français, irlandais, écossais, allemand, ukrainien, juif, indien nord-américain, nègre, chinois, libanais, etc.

« Directives à suivre, s'il y a lieu :

1. Si vous êtes né au Canada, la langue que parlait votre ancêtre paternel quand il est arrivé en Amérique.
2. Si vous êtes né en dehors du Canada, la langue que vous parliez lorsque vous êtes arrivé en Amérique. »¹²

En dernier ressort, le répondant pouvait communiquer avec un service auxiliaire téléphonique pour obtenir d'autres précisions. Les renseignements offerts par les préposés reprenaient pour l'essentiel les mêmes explications et de toute façon un nombre négligeable de personnes (2 032 dans l'ensemble du pays) firent appel à ce service pour des éclaircissements sur la notion d'origine ou de groupe ethnique.¹³

L'agent recenseur a dû intervenir de façon assez importante dans le processus de détermination de l'origine jusqu'en 1961 inclusivement, puisqu'en général, pour l'ensemble du pays, 99,5% des questionnaires contenaient une réponse à cet article à chaque recensement antérieur à 1971. On peut supposer qu'en s'acquittant de sa tâche, l'agent recenseur développait certaines stratégies décisionnelles secondaires et, par exemple, tranchait

10. *Recensement du Canada, 1951 : Manuel d'instruction*, pp. 66 et 72.

11. *Recensement du Canada, 1971 : Questionnaire*.

12. *Recensement du Canada, 1971 : Livret d'instructions*, p. 11. À noter que la dénomination raciale « nègre » ne figurait pas dans la liste offerte par le questionnaire lui-même.

13. T.M. COTTRELL, *Report on Telephone Assistance Service in the 1971 Census*, Results memorandum CDN-71-E-19, Ottawa, Statistique Canada, 10 juillet 1973.

parfois la question de l'origine de la personne interviewée en s'appuyant sur des indices relativement visibles tels la couleur de la peau ou le patronyme. En 1971, cependant, sur 7 672 207 questionnaires « longs » récupérés, pas moins de 385 866 ne contenaient aucune indication vis-à-vis cette question, soit un taux de non-réponse d'un peu plus de 5%.¹⁴ Aussi, seul devant le questionnaire en 1971, le répondant pouvait parfois, soit ne pas percevoir l'utilité des indices visibles secondaires, soit même consciemment choisir de les ignorer et donner, au lieu de son origine véritable, celle du groupe culturel canadien auquel il préférerait appartenir.

Parmi les sources directes ou indirectes de la fluctuation, voire de l'incompatibilité des données sur l'origine, entre 1971 et les recensements antérieurs, reliées à l'assimilation linguistique et culturelle des groupes ethniques minoritaires, il faut donc retenir l'explication progressivement moins géopolitique ou raciale du concept en faveur d'une connotation plus linguistique, son glissement récent vers celui de l'identification culturelle actuelle du répondant et, enfin, l'absence en 1971 de l'agent recenseur et par conséquent la réduction du rôle des indices d'origine visibles.

Il existe d'autres sources possibles de variations non-négligeables,¹⁵ mais dans ce qui suit nous nous limiterons à l'analyse des fluctuations qui semblent découler essentiellement de l'évolution de la connotation du concept d'origine et de l'assimilation réelle ou souhaitée des groupes ethniques minoritaires.

B) *Quelques fluctuations étonnantes dans les déclarations d'origine*

Constatons tout d'abord au Tableau 1 la rupture brutale dans la progression décennale des groupes originaires des Îles britanniques survenue à la suite de l'introduction de l'auto-recensement en 1971. Dès les années cinquante, Ryder tenait pour fantaisie de poursuivre la ventilation du groupe d'origine britannique en ses diverses composantes.¹⁶ Le Tableau 1 lui donne

14. Renseignement disponible de Statistique Canada mais non publié. Suivant un procédé assez complexe et parfois douteux, Statistique Canada, en 1971, a assigné, pour fins de publication, une réponse à chacun des questionnaires vierges à cet article. Sous ce rapport, il serait utile de prendre connaissance de l'analyse *Processing and Its Impact on the 1971-1976 Census Mother Tongue Data*, Ottawa, Statistique Canada, (Section de la démographie, Division des caractéristiques, Secteur du recensement), août 1977. De plus, Statistique Canada a parfois modifié les réponses données afin d'assurer que toute personne se déclarant de religion juive compte également parmi les personnes d'origine ethnique juive.

15. Outre les variations provenant de la manipulation des données avant publication auxquelles nous avons fait allusion ci-haut, il faut mentionner celles qui pourraient découler de l'orientation exclusive de la question vers la lignée paternelle du répondant ou de l'écart, en plusieurs cas fort important, entre les frontières des États et des ethnies originels. Sur ces derniers points, voir : RYDER, *op.cit.* et *Recensement du Canada, 1961*, bulletin 7.1-6, *op.cit.*, pp. 27-31.

16. RYDER, *op.cit.*, p. 476. La poussée de l'importance relative de la composante anglaise au sein du groupe britannique décelable dans les résultats de 1951 au Tableau 1 provient vraisemblablement de l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération canadienne en 1949 et possiblement aussi en partie de l'importance relevée ci-haut du critère linguistique dans la formulation de la question sur l'origine en 1951. En 1951, le sous-groupe d'origine anglaise comptait pour 82.4% de la population d'origine britannique de Terre-Neuve, alors que l'importance relative du sous-groupe d'origine écossaise au sein de celui-ci n'était que de 1.6%.

TABLEAU 1

Évolution de la population canadienne d'origine britannique, selon ses diverses composantes, 1931-1971.

(N : en milliers)

ORIGINE	1931		1941		1951		1961		1971	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Anglaise	2 741	50.9	2 968	51.9	3 630	54.1	4 195	52.5	6 246	64.9
Irlandaise	1 231	22.9	1 268	22.2	1 440	21.5	1 753	21.9	1 582	16.4
Écossaise	1 346	25.0	1 404	24.6	1 547	23.1	1 902	23.8	1 720	17.9
Galloise et autres	62	1.2	76	1.3	92	1.4	146	1.8	76	0.8
TOTAL	5 381	100.0	5 716	100.0	6 710	100.0	7 997	100.0	9 624	100.0

SOURCE : Recensements du Canada, 1931-1961; John KRALT, *Les origines ethniques des Canadiens*, Ottawa, Statistique Canada, 1977, p. 7.
(Recensement de 1971, bulletin 5.1-9.)

entièrement raison : sans s'engager dans des projections démographiques serrées, il paraît indiscutable qu'au moins un demi-million de personnes qui auraient été recensées comme étant d'ascendance écossaise, irlandaise ou galloise suivant les procédés en vigueur avant 1971, se sont déclarées d'origine anglaise au dernier recensement.

Mais il est plus important de tenter de cerner les transferts d'origine en direction du groupe britannique, c'est-à-dire sans doute vers son sous-groupe anglais, consentis par des membres de groupes ethniques extérieurs au groupe britannique. Même si dans le passé un certain nombre de transferts de ce type ont vraisemblablement accompagné l'anglicisation et la canadianisation progressivement plus profondes de tous les groupes non-britanniques, il n'en reste pas moins que la proportion de recensés identifiés comme étant d'origine britannique n'a cessé de décroître régulièrement à chaque recensement depuis 1871, au rythme d'une baisse moyenne d'environ 2% par décennie. Or voici qu'en 1971 cette tendance est renversée, le groupe britannique gagnant pour la première fois en importance par une augmentation de près de 1% par rapport à 1961.¹⁷

À partir des données de 1961 et en tenant compte de l'accroissement naturel des divers groupes ethniques ainsi que des données sur l'immigration connues pour la dernière décennie, Henripin a en fait estimé que près de 125 000 personnes d'origine française ainsi que quelques 420 000 personnes d'autres ascendances non-britanniques se seraient autorecensées d'origine britannique en 1971. Selon cette estimation donc, un autre demi-million de Canadiens qui auraient normalement été classés parmi les divers groupes d'ascendance non-britannique d'après les procédés en vigueur avant 1971, se sont identifiés au groupe britannique (sans doute à son sous-groupe anglais) au dernier recensement.¹⁸

Si l'on considère en plus que les comparaisons et projections démographiques ne peuvent faire ressortir l'ampleur du glissement graduel des déclarations d'origine qui a pu affecter les données de chaque recensement antérieur à 1971; que de telles comparaisons intercensitaires ne peuvent témoigner que du résultat net des transferts qui pourrait s'avérer approximativement nul bien que le nombre des transferts bruts soit intéressant (au Québec, des transferts d'origine peuvent se compléter tant du groupe français au groupe britannique que vice-versa); et que les proportions plus sensibles du phénomène en 1971 ne relèvent que du recours nouveau à l'autorecensement, force nous est de conclure, à partir des estimations d'Henripin, qu'il convient de douter tout autant de la répartition globale de

17. Voir le Graphique 1 dans : KRALT, *op.cit.*, p. 5. Par rapport à la population totale du Canada, l'importance relative du groupe britannique diminue de façon monotone de 60.5% en 1871 à 43.8% en 1961, mais remonte à 44.6% en 1971. Il est surprenant que dans sa monographie, Kralt ne s'attarde guère sur ce renversement de la tendance historique, l'escamotant ainsi : « La légère augmentation du groupe britannique peut constituer une fluctuation temporaire ou elle peut annoncer une nouvelle tendance dans la composition ethnique de la population canadienne » (*id.* p. 11).

18. Jacques HENRIPIN, *L'immigration et le déséquilibre linguistique*, Ottawa, Ministère de la main-d'œuvre et de l'immigration, 1974, p. 42.

TABLEAU 2

Évolution des groupes ethniques en Nouvelle-Écosse, 1931-1971.

ORIGINE	1931	1941	1951	1961	1971
Britannique	391 878	445 178	482 571	525 448	611 310
Française	56 629	66 260	73 760	87 883	80 215
Allemande	27 098	15 038	28 751	45 441	40 910
Noire	7 361	8 817	8 141	11 900	6 250
Néerlandaise	13 412	23 834	20 819	25 251	14 845
Autres	16 468	18 835	28 542	41 084	35 430
TOTAL	512 846	577 962	642 584	737 007	788 960

SOURCE : *Recensements du Canada, 1931-1971.*

la population canadienne en groupes de diverses origines que de la ventilation des origines au sein du seul groupe britannique.

Pour rendre encore plus palpable le phénomène de mobilité ethnique, on peut chercher à établir des comparaisons diachroniques pour des populations régionales minoritaires qui, par suite d'une cohabitation suffisamment longue et intime avec un groupe ethnique dominant, ont pu connaître une érosion culturelle certaine. La Nouvelle-Écosse, par exemple, compte d'importantes minorités d'origine française, allemande ou africaine qui descendent, pour l'essentiel, d'ancêtres installés en cette province depuis plus de deux siècles.¹⁹ De plus, cette région connaît depuis la grande récession une croissance démographique modérée et régulière. Le Tableau 2 présente donc l'évolution des groupes ethniques en question pendant cette période.

Or si le taux de croissance de l'ensemble de la population de cette province pour la période 1961-1971 se réduit à un peu moins de la moitié de celui de 1951-1961, soit 7% comparativement à 14.7%, le taux de croissance du contingent qui se déclare d'origine britannique atteint, pour 1961-1971, presque le double de celui de la décennie précédente, soit 16.3% en regard de 8.9%. En même temps, de 1961 à 1971, tous les groupes minoritaires pertinents auraient connu une réduction importante en nombre absolu, allant de 8.7% de la population de 1961 dans le cas acadien à presque 50% pour l'origine « nègre » (selon la terminologie de Statistique Canada).

La réduction de la minorité d'ascendance française serait la première à survenir en Nouvelle-Écosse dans toute la série de recensements canadiens depuis 1871 : un phénomène semblable toucherait les Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve, provinces voisines. Précisons que le fléchissement du groupe allemand est aussi le premier à survenir en temps de paix et en concomitance avec une réduction du groupe

19. Voir: Donald CLAIRMONT et Dennis MAGILL, *Nova Scotian Blacks : An Historical and Structural Overview*, Halifax, Institute of Public Affairs, Dalhousie University, 1970; RYDER, *op.cit.*, p. 472; et *Recensement du Canada, 1961*, bulletin 7.1-6, *op.cit.*, pp. 14-15.

d'ascendance néerlandaise : Ryder a déjà souligné les nombreux transferts d'ethnie entre ces deux groupes à l'époque des deux guerres mondiales, glissement bien évident au Tableau 2.²⁰ Enfin, le léger recul dans la population noire en 1951, également perceptible au Tableau 2, proviendrait de l'introduction à ce recensement du critère linguistique pour déterminer l'origine, relevée dans la section précédente.²¹

Ces fléchissements des divers groupes minoritaires en Nouvelle-Écosse survenus en 1971 ne peuvent raisonnablement s'expliquer par des causes naturelles ou des déplacements massifs de populations. En particulier, pendant la décennie 1961-1971, des enquêtes sociologiques en profondeur ont été conduites auprès de la population noire de cette province. Mais dans leurs comptes rendus on ne glisse aucun mot d'un quelconque exode de cette population, cependant que reviennent régulièrement comme leitmotiv le désir et les tentatives des noirs de « passer » auprès de la communauté blanche dans une société qualifiée sans ambages de raciste. Il faut se représenter qu'aux recensements antérieurs, à partir d'une constatation de couleur, l'agent recenseur a plus souvent qu'autrement coché sans autre forme d'interrogation la mention « nègre », pour éviter tout malentendu désagréable. Répondant eux-mêmes au recensement de 1971, par volonté d'intégration ou en réaction au critère paternel ou linguistique de l'origine telle que définie, de nombreux noirs ont dû se déclarer d'ascendance « anglaise ».²²

Plus encore que la fluctuation des réponses des personnes d'ascendance allemande qui selon Ryder « redéfinissent leur origine pour éviter les

20. RYDER, *op.cit.*, p. 473. Le tassement des déclarations d'allemand à néerlandais en 1941 est évident au Tableau 2. On le retrouvera (toujours en 1941) au Tableau 3, mais doublé d'importants transferts d'allemand à britannique, ce qui suggérerait l'existence d'un sentiment anti-germanique particulièrement accusé dans le comté de Lunenburg au cours de la dernière guerre mondiale.

21. Explication déjà avancée dans la monographie sur l'origine ethnique du recensement de 1961, *op.cit.*, p. 10. Notons encore que nous avons compté parmi les 6 250 « noirs » du Tableau 2 les 400 résidents de la Nouvelle-Écosse qui se sont déclarés d'origine antillaise en 1971, catégorie que Statistique Canada a retenue comme valable au dernier recensement.

22. Une description de la séquence dans laquelle se déroulait en pratique le relèvement des indices d'origine débute ainsi : « D'abord, toutes les personnes des races noire, jaune, rouge ou brune sont inscrites comme nègres, Japonais, Chinois, Hindous, Indiens, Malais selon le cas (les Orientaux étant répartis par pays d'origine). Pour les autres éléments de la population, ceux qui sont originaires de l'Europe, . . . » (*Recensement du Canada, 1941* : « Rapport administratif », p. 35). Rappelons que la mention « nègre » ne figurait pas dans la liste des ethnies proposées dans le questionnaire en 1971, alors que « anglais » s'y trouvait en première place. Il faut encore souligner que la couleur de la peau, en tant qu'indice visible d'origine pour le groupe africain, admet vraisemblablement une corrélation moins forte avec la lignée paternelle que le patronyme, par exemple, dans le cas allemand. Il demeure que devant la discrimination ethnique ou raciale, les tentatives d'effacement des indices tangibles sont analogues : changement de patronyme chez le groupe allemand, lissage des cheveux chez les noirs. La situation des noirs dans la société ambiante de la Nouvelle-Écosse est décrite en détail dans : Donald CLAIRMONT et Dennis MAGILL, « Nova Scotia Blacks : Marginality in a Depressed Region », dans : E. MANN, ed., *Canada : A Sociological Profile*, Toronto, Copp Clark, 1971, pp. 177-186 et dans : Frances HENRY, *Forgotten Canadians : the Blacks of Nova Scotia*, Don Mills (Ontario), Longman, 1973.

TABLEAU 3

Population du comté de Lunenburg, Nouvelle-Écosse, selon l'origine ethnique déclarée, 1931-1971.

ORIGINE	1931	1941	1951	1961	1971
Britannique	11 286	15 455	11 854	11 589	20 400
Française	2 207	2 810	2 849	2 730	2 050
Allemande	15 942	8 914	15 531	17 218	14 010
Néerlandaise	1 803	5 272	1 482	1 962	995
Autres	436	491	1 540	1 599	965
TOTAL	31 674	32 492	33 256	35 098	38 420

SOURCE : RYDER, *op. cit.*; Recensements du Canada, 1961 et 1971.

TABLEAU 4

Évolution de la population d'origine française en Nouvelle-Écosse, selon la langue maternelle, 1931-1971.

LANGUE MATERNELLE	1931	1941	1951	1961	1971
Anglaise	18 151*	26 266	36 279	50 049	43 210
Française	38 373*	39 950	37 361	37 621	36 885
Autre	105*	44	120	213	120
TOTAL	56 629	66 260	73 760	87 883	80 215

SOURCE : Recensements du Canada, 1931-1971.

* Estimations à partir de la population âgée de dix ans et plus.

préjugés », ²³ l'auto-identification de la minorité noire de la Nouvelle-Écosse éclaire-t-elle le phénomène de transfert d'origine survenu avec une acuité nouvelle en 1971. En hommage à l'analyse si perspicace de Ryder, mettons néanmoins à jour au Tableau 3 son célèbre tableau portant sur la population « stable » du comté de Lunenburg, dont les habitants d'origine germanique descendent de colons allemands accueillis en Nouvelle-Écosse immédiatement après la déportation des Acadiens.

Il n'est pas indifférent de noter que de la population totale de 38 420 personnes que comptait le comté de Lunenburg en 1971, moins de 600 se sont déclarées de langue maternelle autre qu'anglaise. On peut en effet apprécier à quel point le phénomène de transfert d'origine est le propre des individus dont les ascendants ont déjà bien engagé l'acculturation en suivant la progression décennale des minorités ethniques réparties selon la langue maternelle. Nous le faisons au Tableau 4, pour le groupe d'origine française de la Nouvelle-Écosse. Il en ressort d'emblée que les transferts d'origine

23. *Op.cit.*, p. 473.

TABLEAU 5

Population d'origine française et population de langue maternelle française, par année de naissance, Ontario, 1961 et 1971.

ANNÉE DE NAISSANCE	ORIGINE FRANÇAISE		LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE	
	1961	1971	1961	1971
1956-1960.....	94 698	84 605	48 224	48 840
1951-1955.....	81 975	75 190	44 347	45 140
1946-1950.....	70 334	71 900	40 644	44 230
1936-1945.....	102 688	108 360	69 129	74 130
1926-1935.....	93 270	87 530	67 919	63 675
1916-1925.....	79 475	72 075	58 786	53 805
1906-1915.....	57 022	49 165	43 539	38 130

SOURCE : *Recensements du Canada*, 1961 et 1971.

sont l'affaire des générations déjà de langue usuelle anglaise dès l'enfance : le recul des effectifs d'origine française observé en 1971 surgit d'un repli du même ordre du contingent d'origine française et de langue maternelle anglaise, alors que la progression du contingent d'origine et de langue maternelle françaises ne manifeste pour sa part aucune excentricité digne d'intérêt.

Les effets de la mobilité ethnique, mise si bien en évidence par l'introduction de l'autorecensement, s'observent aussi à l'état brut dans des régions qui connaissent des déplacements migratoires de population beaucoup plus considérables que les provinces Maritimes, mais qui comptent également d'importantes minorités ethniques dans un état d'acculturation avancé. Nous pouvons, par exemple, suivre au Tableau 5 l'évolution de la population ontarienne d'origine française, groupée en cohortes selon l'année de naissance, afin d'éliminer partiellement les fluctuations dues aux migrations ou à des causes naturelles, et confrontée, pour fins de comparaison, avec l'évolution de la population ontarienne de langue maternelle française.

L'effet de la natalité ayant été annulé par la définition même des cohortes, toute fluctuation des contingents entre 1961 et 1971 ne peut résulter en principe que des décès ou des mouvements migratoires, puisque l'origine ethnique et la langue maternelle sont des caractères acquis par l'individu dès le plus jeune âge et ne peuvent guère changer au cours de la vie.²⁴ Compte tenu du bilan migratoire très nettement positif de l'Ontario

24. D'après la formulation des deux questions, l'origine ethnique d'une personne ne doit rigoureusement pas connaître de transfert, mais dans des cas de transfert linguistique très poussé un individu peut venir à changer de langue maternelle au cours de sa vie. Car, curieusement, depuis 1941 la langue maternelle est « la première langue apprise et encore comprise ». Si le répondant venait à ne plus comprendre sa première langue apprise, il devait déclarer comme langue « maternelle » sa deuxième langue apprise, à condition de la comprendre encore, et ainsi

pour la dernière décennie, en particulier dans ses échanges de population avec le Québec,²⁵ l'on s'attendrait normalement à un accroissement net de toutes les cohortes figurant au Tableau 5 sur lesquelles la mortalité n'avait que très peu d'emprise pendant la période 1961-1971 — au moins celles regroupant les individus nés après 1935. Or si cela se vérifie pour ce qui est des cohortes définies selon la langue, on constate le contraire quant aux cohortes regroupant la population enfantine selon l'origine. La réduction la plus sensible s'enregistre justement chez la plus jeune cohorte, celle des enfants nés entre 1956 et 1960, laquelle de 1961 à 1971 perd plus de 10 000 effectifs, soit une réduction de 10.7%.

Pour l'ensemble des neuf provinces autres que le Québec, on peut observer une baisse analogue de la cohorte d'origine française née entre 1956 et 1960 de l'ordre de 25 000 individus, soit une diminution de 12.9%.²⁶ De nombreux transferts dans les déclarations d'origine paraissent la seule explication possible de ces baisses remarquables et, bien que la migration et la mortalité obscurcissent progressivement l'évidence du phénomène pour les cohortes plus âgées, il convient de se rappeler que si un jeune enfant était déclaré d'origine française en 1961 mais d'origine anglaise en 1971, un transfert identique a dû souvent s'effectuer aussi au niveau des déclarations d'origine de son père puisque normalement les parents répondent pour leurs enfants au questionnaire du recensement.

On pourrait multiplier de telles mises en évidence à l'état brut du phénomène de mobilité ethnique rendu patent par suite de l'autorecensement, mais à la lumière des Tableaux 4 et 5 il nous tarde de dégager maintenant quelques implications de transferts d'ethnie pour l'étude des groupes minoritaires en voie d'assimilation.

C) *Conséquences méthodologiques de la mobilité ethnique*

C'est le net ralentissement survenu en 1971 dans l'anglicisation cumulative des Canadiens français, calculée à partir des données sur l'origine ethnique et la langue maternelle, qui a mis la puce à l'oreille de Henripin concer-

de suite (voir le *Livret d'instructions* du recensement de 1971). Une minorité en proie à un mouvement d'assimilation linguistique très profond pourrait ainsi subir une certaine réduction de ses effectifs repérés selon l'année de naissance et la langue maternelle. Ce phénomène normalement marginal n'est pas perceptible au Tableau 5 : s'il existe chez les Franco-Ontariens, il est plus que compensé par des apports migratoires. Cependant, pour autant que les nouveaux arrivants de langue maternelle française sont aussi d'origine française, leur venue cacherait en même temps une partie des transferts d'origine effectués dans les déclarations des membres du groupe minoritaire.

25. Jeanine PERREAULT, Ronald RABY *et al.*, *Les migrations internationales et interprovinciales au Canada : 1961-62 à 1975-76*, Ottawa, Statistique Canada, 1977, pp. 34, 45, 77 et 88-89. Ce document cerne en particulier le bilan migratoire interprovincial des enfants à partir du fichier fédéral des allocations familiales. Selon ces auteurs, la somme de la migration nette interprovinciale et la migration nette internationale résulterait en un gain net pour l'Ontario de l'ordre de 750 000 personnes pendant la période 1961-1971. Dans le cas spécifique de ses échanges avec le Québec d'enfants admissibles aux allocations familiales, l'Ontario aurait accumulé 120 729 entrées contre 84 902 sorties au cours de la même décennie, pour un gain net d'un peu plus de 35 000 enfants.

26. Au Québec, la même cohorte diminue aussi de 1.1%.

nant la sûreté des résultats de 1971 sur l'origine.²⁷ En effet, il découle immédiatement des constatations faites aux Tableaux 4 et 5 qu'acceptés tels quels, les résultats de 1971 indiqueraient non seulement un ralentissement apparent de l'anglicisation mais même une refrancisation de certaines minorités canadiennes-françaises les plus exposées à l'anglicisation, contrairement à toute autre observation de leur évolution linguistique et, en particulier, à ce que l'on peut déduire de la comparaison par groupe d'âges des données sur la langue maternelle et la langue d'usage recueillies au même recensement.²⁸ Refrancisation d'autant plus suspecte du fait que seuls des phénomènes migratoires ou naturels hypersélectifs, et donc normalement hautement observables, pourraient altérer à ce point des caractères essentiellement héréditaires.

La quasi totalité des études démolinguistiques longitudinales portant sur la rétention de la langue française au Canada prétendent établir un bilan cumulatif de l'assimilation par la comparaison ou le recoupement des données sur l'origine avec celles sur la langue maternelle. Nous illustrons le résultat-type de cette méthode appliquée aux données de 1971 en mettant à jour, au Tableau 6, une des analyses longitudinales névralgiques de la Commission Laurendeau-Dunton. De ce tableau ressort clairement le freinage apparent de l'anglicisation entre 1961 et 1971, freinage qui s'affirme de plus en plus vigoureusement à mesure que l'on s'éloigne du Québec. Cette technique d'analyse repose sur le postulat que les déclarations d'origine identifient assez fidèlement les descendants d'un groupe culturel donné, postulat qui s'expliquerait ainsi : « L'origine ethnique . . . permet de connaître à quel groupe racial ou culturel se rattache un individu, sans

27. HENRIPIN, *op.cit.*, p. 41. Des observations de cette nature, susceptibles d'explicitation et de vérification, nous paraissent davantage concluantes quant à la démonstration de l'existence et de l'ampleur des transferts d'origine, que la simple constatation d'écart entre patronyme et origine déclarée. (Voir, par exemple : Richard JOY, « Some Weaknesses of the Census Publications, with Particular Reference to Those Affecting the Study of Language Transfer »; ou Paul LAMY, « The Validity of the 1971 Census Language Data », dans Paul LAMY, éd., *Language Maintenance and Language Shift in Canada: New Dimensions in the Use of Census Language Data*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1977, pp. 51 et 57). La transformation, voire le transfert des patronymes eux-mêmes, compromet dès le départ l'utilisation sérieuse de l'origine patronymique pour cerner l'importance relative des transferts d'origine survenus au Canada. Il paraît d'autre part pratiquement impossible de fixer par exemple la proportion de personnes portant un patronyme reconnaissable comme d'origine française mais qui sont vraiment d'origine britannique (remontant possiblement à Guillaume le Conquérant), belge, africaine ou autre. Or dans une région canadienne à forte majorité anglophone, on retrouvera normalement non seulement une forte acculturation de la minorité canadienne-française mais aussi, corrélativement avec la taille et la composition de la population d'origine non-française, un nombre relativement important de personnes d'origine non-française mais portant un patronyme d'origine française. Il serait alors plus qu'ardu de départager en « vrais » et « faux » les cas apparents de transfert d'ethnie ainsi repérés et périlleux d'en tirer une conclusion quelque peu ferme.

28. Voir : Ch. CASTONGUAY, « Dimensions des transferts linguistiques entre groupes anglophone, francophone et autre d'après le recensement de 1971 », *Annales de l'Association canadienne-française pour l'avancement des Sciences*, XLI, 2, 1974, pp. 125-131; « La montée de l'anglicisation chez les jeunes Franco-Ontariens », *Bulletin du Centre de recherche en civilisation canadienne-française*, 12, Université d'Ottawa, août 1976, pp. 5-7; et « Les transferts linguistiques au foyer », cette revue, XVII, 3, 1976, pp. 341-351.

TABLEAU 6

Pourcentage de personnes de langue maternelle anglaise parmi la population d'origine française, Canada et provinces, 1931-1971.

PROVINCE	1931	1941	1951	1961	1971
Terre-Neuve	—	—	78.0	85.2	80.3
Île-du-Prince-Édouard ..	22.6	29.0	46.3	55.1	54.6
Nouvelle-Écosse	32.0	39.6	49.1	56.9	53.9
Nouveau-Brunswick ...	5.0	6.5	9.0	12.1	12.3
Québec	0.6	1.0	1.3	1.6	1.9
Ontario	22.1	25.0	31.2	37.7	39.3
Manitoba	12.1	14.5	22.4	30.3	35.5
Saskatchewan	18.9	23.4	32.6	43.2	47.4
Alberta	25.5	29.7	39.4	49.7	54.1
Colombie-Britannique ..	50.4	53.6	56.8	64.7	65.4
CANADA	4.7	5.8	7.9	9.9	10.4

SOURCE : *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Livre I, *Les langues officielles*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967, Tableau 7; et *Recensement de 1971*.

préjuger de son attachement présent aux valeurs culturelles de ce groupe (langue entre autres) ». ²⁹

Or, réflexion faite, ce postulat est aussi faux que celui qui situerait le délaissement de l'usage de la langue française, par exemple, comme dernière étape dans l'acculturation des Canadiens français. ³⁰ D'une part, un individu de langue maternelle française peut accomplir un transfert linguistique en adoptant l'anglais comme langue usuelle au foyer sans nécessairement perdre entièrement l'usage du français, et peut même réussir à transmettre cette deuxième langue à ses enfants, sinon comme langue maternelle du moins comme langue seconde. D'autre part, cet héritage culturel peut éventuellement venir à se perdre complètement, des générations subséquentes n'étant qu'unilingues anglaises. Mais là encore n'est pas l'ultime étape de l'acculturation définitive car celle-ci se marque par l'oubli ou le reniement pur et simple de l'origine ethnique et de la trop lointaine histoire culturelle familiale, fussent-elles repérées d'après la filiation paternelle ou encore patronymique.

La nature même du phénomène d'assimilation nous invite donc à renoncer, une fois pour toutes, aux calculs classiques qui prétendent objectiver le degré d'acculturation d'une minorité ethnique donnée dans un groupe culturellement dominant. Tout simplement, les individus complète-

29. J.-C. VERNEX *et al.*, *Atlas de l'Acadie*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1976, p. 3.

30. Les études qui partent des deux types de simplification excessive ne sont pas rares. En général, toute analyse qui considère comme totalement « anglicisées » les personnes qui se déclarent d'origine française et de langue maternelle anglaise pêche sous ces deux titres.

ment acculturés ne répondront plus jamais à l'appel. Ce qui rend la tentative d'objectivation justement le plus futile lorsqu'elle aborde les sous-groupes les plus assimilés : nous avons vérifié, par exemple, que ce sont effectivement les descendants d'origine française et unilingues anglais qui, le plus souvent, ont éprouvé un trou de mémoire ethnique collectif en 1971.³¹

L'introduction en 1971 de l'auto-énumération aura au moins rendu trop évidente la déformation graduelle des données qui accompagne nécessairement l'acculturation progressive. Si l'on n'y prend garde, on risque de s'empêtrer dans des interprétations par trop invraisemblables. Ainsi, devant le déclin surprenant (de l'ordre de 12%) du nombre absolu de personnes d'origine française sur l'Île-du-Prince-Édouard, Cartwright a conclu à une importante émigration du groupe français de cette province entre 1961 et 1971.³² Se fiant, comme d'habitude, au calcul classique de l'assimilation cumulative fondée sur l'origine, Allaire et Toulouse découvrent que le taux d'anglicisation cumulative des Franco-Ontariens n'a « pratiquement pas changé de 1961 à 1971 ».³³ Devant de nombreux calculs similaires, Arès s'empêtre et se contredit, affirmant tantôt que le rythme d'anglicisation des minorités françaises à l'extérieur du Québec s'est ralenti, tantôt qu'il s'est accéléré.³⁴

Pour se libérer des paradoxes que suscitent inévitablement les données sur l'origine et surtout pour suivre, même approximativement, l'évolution diachronique réelle des transferts linguistiques, il s'avère donc indispensable d'analyser par groupe d'âges les données sur la langue maternelle et la langue d'usage. Par un heureux hasard, la question sur la langue d'usage a été introduite au recensement de 1971, au moment même où la nouvelle méthode de cueillette des données compromettrait définitivement les réponses à la question habituelle sur l'origine.

Il n'en reste pas moins que même des chercheurs avertis cèdent encore continuellement à la séduction de l'absolu que colportent les données sur l'origine. Ainsi, pour soutenir la thèse d'un Québec qui se francise, Joy se rabat sur elles de préférence aux données sur la langue d'usage.³⁵ Dans son

31. Voir les Tableaux 7 et 8 dans : Ch. CASTONGUAY, « Quelques remarques sur les données du recensement de 1971 concernant la langue et l'origine ethnique », *Cahiers québécois de démographie*, V, 3 (spécial), 1976, pp. 211-243.

32. Don CARTWRIGHT, *Les zones linguistiques au Canada : supplément de référence au Rapport du Deuxième Conseil consultatif des districts bilingues*, Ottawa, Secrétariat d'État, 1976, pp. 69-70. On est d'autant moins porté à soupçonner une nouvelle déportation en douceur des Acadiens que ceux qui manquent à l'appel sont, là encore, les plus anglicisés (de langue maternelle anglaise et unilingues anglais). La Société Saint-Thomas d'Aquin de l'Île-du-Prince-Édouard a vu plus clair : « Il semblerait que certains Acadiens anglicisés se disent anglais et auraient probablement déclaré à Statistique Canada être d'origine autre que française. » (*Les héritiers de Lord Durham*, 2 vols, Ottawa, Fédération des francophones hors Québec, 1977, vol. 2, p. 17.)

33. Yvan ALLAIRE et Jean-Marie TOULOUSE, *Situation socio-économique des Franco-Ontariens*, 2 vols, Ottawa, Association canadienne-française de l'Ontario, 1973, vol. 2, p. 19.

34. Richard ARÈS, *Les positions — ethniques, linguistiques et religieuses — des Canadiens français à la suite du recensement de 1971*, Montréal, Bellarmin, 1975, pp. 147 et 204.

35. Comparer JOY, *op.cit.*, p. 56 et Richard JOY, « Languages in Conflict: Canada, 1976 », *The American Review of Canadian Studies*, VI, 2, 1976, pp. 7-21.

analyse des transferts linguistiques, Kralt développe longuement sa répartition des groupes ethniques entre effectifs « nouveaux » et « anciens » (ces derniers ou leurs ancêtres étant venus au Canada avant 1945), sans la moindre mise en garde quant à l'incidence certaine des transferts d'origine sur les effectifs « anciens ». ³⁶ Pour des raisons de « continuité avec la recherche antérieure », de Vries surmonte ses réticences explicitement exprimées et propose, lui aussi, un modèle d'analyse de l'assimilation linguistique fondé sur une dichotomie similaire entre effectifs nés au Canada et nés à l'extérieur, toujours sans avertissement quant au caractère douteux des déclarations d'origine provenant de personnes nées au Canada, particulièrement susceptibles de « canadienisation ». ³⁷ Enfin, comble de l'ambiguïté, Henripin lui-même relègue à une annexe ses estimations du glissement des déclarations d'origine : l'essentiel de son analyse du déséquilibre linguistique s'articule sur des comparaisons entre origine ethnique et langue maternelle au lieu d'entre langue maternelle et langue d'usage. ³⁸

Les retombées méthodologiques de la mobilité ethnique débordent cependant le cadre d'observations portant strictement sur l'assimilation linguistique et culturelle. Depuis le *Vertical Mosaic* de Porter, on emploie couramment les données sur l'origine pour suivre le cheminement économique des membres des divers groupes ethniques au sein de la société canadienne. ³⁹ Or, si en se hissant vers le haut de l'échelle économique le ressortissant d'un groupe minoritaire risque davantage de laisser tomber derrière lui sa langue, comme semble le confirmer une étude de Veltman, ⁴⁰ suivie éventuellement de son origine ethnique, l'ascension socio-

36. KRALT, *op. cit.*, pp. 23ss. Revoir aussi son esquisse sibylline au renvoi 17.

37. JOHN DE VRIES, « Some New Indices of Language Maintenance and Language Shift », dans : LAMY, éd., *op. cit.*, pp. 81-94, particulièrement p. 83. Pour ce qui est de l'incidence de la mobilité ethnique chez les individus nés au Canada, les recensements donnent, pour 1971, un total de 8 434 540 personnes d'origine britannique nées au Canada contre 6 845 663 en 1961, soit un taux de croissance de 23.2% pendant la dernière décennie, en regard, par exemple, d'une augmentation des personnes d'origine française nées au Canada de 5 452 086 en 1961 à 6 068 135 en 1971, pour un taux de croissance de 11.3%. Le rythme de croissance du contingent britannique né au pays serait donc supposément plus que le double de celui du groupe français. Un écart de cet ordre ne peut s'expliquer uniquement par une migration différentielle (voir : HENRIPIN, *op. cit.*, pp. 41-42) et encore moins par une fécondité différentielle, celle-ci étant encore en 1971 à l'avantage des jeunes femmes d'origine française (KRALT, *op. cit.*, p. 56). En effet, les transferts d'ethnie sont spécialement évidents dans des régions comme les provinces Maritimes où la très forte majorité des habitants sont nés au pays.

38. HENRIPIN, *op. cit.*, en particulier les diagrammes aux pages 15 et 28. Henripin ne met pas non plus en doute les résultats de 1961 et des recensements précédents sur l'origine, bien qu'il aurait toute raison de croire que ces données sont elles-mêmes viciées par une mobilité ethnique antérieure, puisque la mobilité linguistique et culturelle par laquelle il explique lui-même les transferts d'ethnie de 1971 ne date évidemment pas de la dernière décennie.

39. JOHN PORTER, *The Vertical Mosaic: An Analysis of Social Class and Power in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1965. La plus récente étude de ce genre serait à notre connaissance celle de J.-André BOULET et André RAYNAULD, *L'analyse des disparités de revenu suivant l'origine ethnique et la langue sur le marché montréalais en 1961*, Ottawa, Conseil économique du Canada, mars 1977.

40. CALVIN VELTMAN, « Les incidences du revenu sur les transferts linguistiques dans la région métropolitaine de Montréal », cette revue, XVII, 3, 1976, pp. 323-339.

économique d'une partie intéressante de l'élite minoritaire pourra peut-être se perdre de vue. Inversement, l'on sait par exemple qu'au Québec comme au Canada, les individus d'origine britannique et unilingues français, et donc les plus susceptibles d'effectuer un transfert d'origine vers le français, ont également un revenu moyen des plus faibles.⁴¹

Poussant le raisonnement encore plus loin, si les transferts de déclaration d'origine vers, disons, un groupe ethnique britannique perçu comme socio-économiquement dominant sont proportionnellement plus fréquents chez les personnes d'ascendance non-britannique parvenues à un niveau confortable de richesse et de prestige, ces transferts auront comme résultat de creuser encore plus profondément l'écart socio-économique existant entre le groupe dominant et les groupes dominés repérés selon l'origine. À la limite, pour autant qu'existe une corrélation réelle entre la mobilité socio-économique et la mobilité ethnique, l'analyse diachronique de données telles le revenu ou l'emploi ventilées selon l'« origine » ne pourrait en fin de compte que confirmer artificiellement, de recensement en recensement, les divers groupes ethniques dans leurs rôles dominant-dominé, confirmation par trop factice du proverbe hébreux « la pauvreté poursuit le pauvre et la richesse le riche ».

Le même phénomène qui interdit la détermination précise du degré d'assimilation cumulative d'un groupe linguistique ou culturel par un autre, soit le transfert d'ethnie, pourrait ainsi miner également les tentatives de constater la situation ou de suivre le progrès socio-économiques des descendants des groupes ethniques repérés par l'origine, puisque le redéploiement des groupes ethniques suivant les transferts de déclaration d'origine pourrait infléchir sensiblement leur profil socio-économique. Si Porter avait raison de

41. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Livre III, *Le monde du travail*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969, Tableau 4. S'il paraît possible qu'il y ait eu au Québec, en 1971, des transferts de déclaration d'origine du groupe français vers le groupe britannique, puisque le nombre de résidents du Québec qui se déclarent d'origine française et unilingues anglais a décru, de 1961 à 1971, contrairement à la tendance antérieure, il ne semble pas qu'il y soit survenu un nombre perceptible de transferts d'origine britannique à origine française. Au contraire, Rochon-Lesage et Maheu ont relevé un saut étonnant, de 53 383 à 105 660, dans le nombre de Québécois se déclarant d'origine britannique et de langue maternelle française aux deux derniers recensements (Madeleine ROCHON-LESAGE et Robert MAHEU, « Composition ethnique et linguistique de la population du Québec », dans : *Annuaire du Québec 1974*, Québec, Bureau de la statistique du Québec, Éditeur officiel du Québec, 1975, pp. 206-212). Nous avons vérifié que de 1961 à 1971 le nombre de Québécois d'origine britannique et unilingues français a également doublé, soit de 27 108 à 54 220, contrairement à une croissance antérieure beaucoup plus modérée. Ces accroissements ne semblent pas venir pour l'essentiel d'une migration singulière de personnes d'origine britannique francisées en provenance des autres provinces canadiennes, puisque dans l'ensemble de celles-ci les effectifs d'origine britannique et de langue maternelle française ont connu un bond analogue (de l'ordre de 65%) entre 1961 et 1971, comme l'ont souligné Rochon-Lesage et Maheu. Ces derniers ont sans doute raison de conclure qu'en grande partie il s'agit là aussi de transferts de déclaration d'origine. Un bon nombre de Fraser ou de Harvey se seraient identifiés comme d'origine britannique en 1971, alors qu'aux recensements antérieurs les agents recenseurs les auraient perçus comme étant d'origine française. Quoi qu'il en soit, on pourrait tout au moins en déduire que, même au Québec, on n'abandonne pas facilement un lien aussi ténu soit-il avec le groupe britannique.

qualifier plus récemment d'« artefacts statistiques » les données sur l'origine à cause de leur caractère souvent trop lointain et superficiel, voire fictif, il faut convenir que l'observation, à la façon du *Vertical Mosaic*, du statut socio-économique des groupes ethniques risque aussi de produire des artefacts statistiques à partir des recensements canadiens passés.⁴²

Des réserves analogues pourraient s'avérer pertinentes quant à l'étude comparative de toute autre caractéristique qui varierait d'un groupe ethnique à l'autre et qui serait susceptible d'infléchir l'identification ethnique : le repérage des descendants d'un groupe ethnique par le truchement des déclarations d'origine risque *mutatis mutandis* d'introduire dans l'analyse un biais systématique, les transferts de déclaration pouvant, soit émousser l'écart réel par rapport à la caractéristique en question entre divers sous-groupes à l'intérieur d'une même filiation, soit accentuer cet écart dans le cas de comparaisons entre groupes de filiation ethnique différente. Lorsqu'existe une interaction entre l'identification ethnique et la caractéristique donnée, la détermination précise de la mobilité — linguistique, socio-économique ou autre — des groupes de filiation à partir de points de repère reconnaissables se trouverait ainsi généralement compromise par un décalage subséquent des points de repère eux-mêmes.

Sans doute, dans leur ensemble, les réponses à la question sur l'origine obtenues jusqu'ici aux recensements canadiens signifient-elles quelque chose. Mais ce quelque chose n'est ni tout à fait l'origine ethnique des répondants telle que la formulation de la question porterait à le croire, ni tout à fait leur identité ethnique actuelle. Peut-on cependant reformuler la question de façon à lui conférer une signification plus limpide ?

D) *L'avenir de la question sur l'ethnie*

Si, après le recensement de 1951, Ryder jugeait encore utile de retenir la répartition des résultats sur l'origine entre les groupes d'ascendance britannique, française, autres de race blanche et autres de couleur, les données de 1971 invitent désormais au scepticisme complet même devant des catégories aussi larges. Il faut déplorer que dans ses publications officielles, Statistique Canada ait supprimé sans commentaire la ventilation du groupe britannique en ses composantes anglaise, écossaise, irlandaise et autres : après tout, il n'est pas indifférent de savoir que les Canadiens d'ascendance « anglaise » ont passé de quatre à six millions en dix ans. Mais encore plus faut-il déplorer que, même après la mise en garde chiffrée de Henripin en 1974, la récente monographie qui coiffe la série de publications gouvernementales sur l'origine ne contient aucune mention du nombre approximatif de « néo-britanniques » surgis en 1971. Tout au plus y retrouve-t-on quelques allusions partielles à l'existence *probable* du phénomène de mobilité

42. John PORTER, « Dilemmas and Contradictions of a Multi-Ethnic Society », *Transactions of the Royal Society of Canada*, série 4, X, 1972, pp. 193-205. Dans cette communication Porter soulève encore une autre sorte d'ambiguïté, cette fois d'ordre socio-politique, sinon moral, et qui fait hésiter le chercheur libéral devant la question de l'origine ethnique.

ethnique,⁴³ tandis que le principal intérêt des données de 1971 est précisément de confirmer l'existence et l'importance du phénomène de glissement permanent soupçonné par Ryder et, du même coup, de rendre futile la poursuite de la série de publications sur l'origine des Canadiens.

Mais, si d'une part la cueillette de données sur l'origine par le truchement des recensements est inéluctablement illusoire, d'autre part il serait plus que délicat de poser aux prochains recensements une question portant nettement sur l'identification ethnique actuelle des Canadiens. La controverse a déjà fait rage au recensement de 1961 lorsque le gouvernement Diefenbaker a voulu introduire la catégorie « canadienne » au questionnaire.⁴⁴ Dans le contexte prévisible du recensement de 1981, l'actualisation dans ce sens de la question sur l'appartenance ethnique risquerait fort de compromettre le bon déroulement du recensement lui-même. Il ne fait aucun doute qu'en 1971 nombre de transferts vers l'origine anglaise se sont effectués comme pis-aller, en l'absence au questionnaire d'une catégorie « canadienne-anglaise » ou « *Canadian* » tout court.

Par la force des choses, les réponses à la question sur l'origine, dans leur ensemble, ne peuvent témoigner que d'une identification ethnique mitoyenne entre l'ascendance paternelle visée et le rattachement culturel actuel des individus. Il serait alors mieux de confier à des enquêtes spécifiques en profondeur toute question visant avec précision l'un ou l'autre de ces derniers pôles et, quant à recueillir des renseignements sur l'héritage culturel des Canadiens par le truchement des recensements, viser justement cette zone mitoyenne ni trop éloignée du présent pour sombrer dans l'oubli ni trop proche pour provoquer une perturbation de la cueillette des données. L'avis de Ryder, de remplacer la question sur l'origine par une question sur la langue maternelle du père du répondant, paraît toujours aussi judicieux, surtout si on neutralisait son masculinisme en y ajoutant, ou en lui préférant, la langue maternelle de la mère.

Si l'on veut se renseigner sur les diverses origines de la population canadienne, on peut consulter les statistiques sur l'immigration, et peut-être poser aux recensements une question spécifique aux Amérindiens et aux Inuit. L'introduction de l'autorecensement en 1971 a montré qu'à la place de la question habituelle sur l'origine, une question sur la langue maternelle du père et de la mère serait autrement plus précise et pertinente. Si les calculs classiques à partir de l'« origine » ne peuvent que donner lieu à des sous-estimations chroniques et progressivement plus grossières de l'assimilation cumulative véritable d'une minorité, qu'elle soit canadienne-française ou autre, des données sur la langue maternelle des parents permettraient de mettre en meilleure perspective encore les renseignements précieux qu'of-

43. KRALT, *op.cit.*, pp. 9 et 11. Bien que parfaitement connue par l'auteur, l'étude de Henripin ne figure pas dans sa bibliographie. Il faut savoir gré à Kralt d'avoir au moins publié la ventilation pour 1971 du groupe britannique selon ses différentes composantes.

44. Relire les charges de Jean-Marc LÉGER et André LAURENDEAU dans *Le Devoir* des 20 et 21 décembre 1960.

fre déjà l'analyse de la langue maternelle et de la langue d'usage des Canadiens.⁴⁵

Pour qui voudrait mieux suivre l'évolution linguistique et culturelle réelle de la population canadienne, il est malheureusement plus probable, en cette période d'austérité, que Statistique Canada retranche des questions de son prochain recensement qu'il n'y en rajoute.

Charles CASTONGUAY

*Département de mathématiques,
Université d'Ottawa.*

45. Interprétées comme renseignement sur l'héritage culturel relativement récent de l'individu, les données sur l'origine peuvent se prêter à cette utilisation, quoiqu'encore boîteusement à cause de leur biais masculiniste. Il est par exemple instructif d'observer que du total de 49 070 transferts de l'anglais, langue maternelle, au français, langue d'usage déclarés au Québec en 1971, pas moins de 28 545 proviennent de personnes qui se sont déclarées d'origine française (du côté paternel). On serait donc fort tenté d'affirmer que la très grande majorité des résidents du Québec qui ont déclaré un transfert linguistique de l'anglais au français étaient déjà récemment issus de groupe français soit du côté paternel, soit du côté maternel. Toujours est-il que nous avons là au moins une confirmation partielle de l'hypothèse exprimée par HENRIPIN à l'effet que les cas de francisation chez les anglophones du Québec se sont surtout produits à la faveur de mariages inter-ethniques (*op.cit.*, p. 34).